

SIGNATURE DU CONTRAT DE FILIERE INDUSTRIES DE SECURITE 2020-2022

Au FIC 2020 (28-30 janvier), le contrat de filière 2020-2022 du Comité stratégique de filière (CSF) Industries de sécurité a été signé par Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, et par Marc Darmon, Président du CSF, Président du Conseil des industries de la confiance et de la sécurité, et Directeur Général Adjoint de Thales.

L'industrie de sécurité est un secteur technologique d'excellence qui regroupe les produits et services de sécurité physique, de sécurité électronique et numérique, et de cybersécurité. 11^{ème} filière industrielle, elle regroupe 4 000 entreprises, 150 000 emplois hautement qualifiés et un CA de 30 Md€. Regroupant des leaders mondiaux et de très nombreuses entreprises innovantes, elle enregistre une croissance annuelle moyenne de 6% (12% pour la cybersécurité) et réalise plus de 50% de son CA à l'export.

A travers de ce contrat, l'ensemble de la filière et ses membres publics et privés se mobilisent pour adresser les enjeux clés d'avenir pour l'industrie française, au premier rang desquels l'enjeu économique et de souveraineté, lié à la transformation numérique, au risque de domination croissante d'acteurs non européens, et à la protection de nos outils numériques et des données.

Il met en œuvre dans ce but cinq projets structurants proposés par l'industrie, qui s'appuient sur des engagements forts de l'industrie comme de l'État, portés les services du premier ministre, par le ministère de l'économie, le ministère de l'intérieur notamment :

- La sécurité des grands évènements et des JO Paris 2024 : *assurer la sécurité des Jeux, grâce à la filière industrielle française garantissant performance, compétitivité, capitalisation et cohérence des solutions technologiques mises en œuvre.*
- La cybersécurité et la sécurité de l'Internet des objets : *positionner l'industrie française comme leader mondial de la cybersécurité et de la sécurité de l'IoT*
- L'identité numérique : *développer une offre française d'identité numérique qui s'appuie sur la dérivation de l'identité régaliennne et se différencie des grands acteurs mondiaux par un niveau maximal de protection des données personnelles ; permettre le développement rapide du déploiement et de l'utilisation de l'identité numérique en France*
- Les territoires de confiance : *positionner l'industrie française comme leader mondial de la sécurité de la ville intelligente, avec une offre s'adressant aux collectivités de toutes tailles*
- Le numérique de confiance : *proposer une offre de cloud de confiance compétitive et mettre à la portée des entreprises des solutions qui répondent à des besoins particuliers de protection de leurs données sensibles ou hautement valorisables.*

Contact presse :

Jacques Roujansky, délégué permanent du CSF Industries de sécurité
jroujansky@cics-org.fr – 07 81 33 14 52